

Séance du : 29 juin 2023

n° 35_2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf juin à 17 heures 30.

Le Comité Syndical, régulièrement convoqué le 20 juin 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au foyer rural d'Avignonet Lauragais, siège du Pole d'Equilibre Territorial et Rural, sous la présidence de M. HEBRARD Gilbert.

Mme Judith ARDON est désignée comme secrétaire de séance.

Etaient présents :

Délégués titulaires :

Judith ARDON, Christine BIGNON, Valérie GRAFUILLE ROUDET, Catherine LATCHE, Martine MARECHAL, Hélène MARTY, Virginie MIR, Nathalie NACCACHE, Florence SIORAT, Estelle VILESPY

Brice ASENSIO, Serge BARTHES, Pierre BODIN, Guy BONDOUY, Jacques DANJOU, François DEMANGEOT, Christian FABRE, Michel FERRET, Gilbert HEBRARD, Alain ITIER, Olivier JULLIN, Jean LAGOUTTE, Jean-Marie PETIT, Christian PORTET, Christophe PRADEL, Daniel RUFFAT, Alain SCHMIDT, Serge SERRANO, John STEIMER, Raymond VELAND

Délégués suppléants représentant un délégué titulaire :

Maryline BEAUDONNET

Pascal ASSEMAT

En exercice : 63

Présents : 32

Avaient donné pouvoir :

Jean-Luc GOUXETTTE à Alain ITIER ; Serge CAZENAVE à Estelle VILESPY ; Jean-Pierre QUAGLIERI à Guy BONDOUY

Nombre de voix : 35

Excusés :

Sophie ADROIT, Reine EXPERT, Lison GLEYSSES

BATIGNE Robert, Dominique GUIRAUD, Philippe HEDIN, Laurent HOURQUET, Serge KONDRYSZYN, Gérard LAVIGNE, Alain MERCIER, Pierre MONOD, Hervé RAMONDA, Pierre VIDAL

REÇU EN PREFECTURE

le 12/07/2023

Application agréée E-legalite.com

Objet : Décision modificative : Régularisation d'écriture de 2022

Vu la délibération 17/2023 du comité syndical du 12 avril 2023 approuvant le budget du PETR du Pays du Lauragais 2023,

Considérant qu'au regard de l'exécution du budget il y a lieu de procéder à des réajustements sur des dépenses mandatées sans crédit budgétaire faisant suite à des régularisations d'écritures de 2022,

Monsieur le Président propose une modification à apporter au budget comme si dessous :

Fonctionnement			
Chapitre / Article	Libellé	Augmentation de crédits	Diminution de crédits
Dépenses			
67-673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	5 600 €	
011-6156	Maintenance		500 €
TOTAL DEPENSES		5 100 €	
Recettes			
013-6419	Remboursement sur rémunération de personnel	4 600 €	
75-7588	Autres produits divers de gestion courante	500 €	
TOTAL RECETTES		5 100 €	

**Ayant entendu l'exposé du Président,
Après en avoir débattu et délibéré, le Comité Syndical :**

1°) – Adopte la présente Décision Modificative Budgétaire n°1 à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Fait à Avignonet-Lauragais, le 29 juin 2023

Le Président



Gilbert HEBRARD